

1. Organisation:

L'Olympic Mont d'Or organise le 17 et 18 juin 2023 la 10^{ème} édition du Trail du Mont d'Or.

Olympic Mont d'Or - 46 rue de la Seigne - 25370 Les Hopitaux Vieux

E-mail : trailmontdor@gmail.com – www.trailmontdor.com

Le Trail du Mont d'Or est membre de Doubs Terre de trail - www.doubsterredetrail.fr

2. Le calendrier des épreuves :

Samedi 17 juin :

L'Infernale du Mt Ramey : course d'initiation de 8 km.

Dimanche 19 juin :

Trois courses chronométrées sont proposées :

Trail des Crêtes : 15 km, D+/- 830m

Tour du Mont d'Or 25km, 1370m D+/-

Trail du Mont d'Or : 50 km, 2540m D+/-

Une randonnée de 11 km.

La biscot'haut Race: course enfant

- 3,5 km pour 2008 et 2009
- 2,5 km 2010 et 2011
- 1,2 km 2012 et 2013
- 700m 2014 et 2015

3. Lieux de départ et d'arrivée :

Forum départ des pistes, place Xavier Authier à Métabief.

4. Condition d'admission:

Le Trail du Mont d'Or, est ouvert à toutes personnes âgées de 20 ans et plus (Espoir à Master), licenciées ou non.

Le Marathon du Mont d'Or, est ouvert à toutes personnes âgées de 20 ans et plus (Espoir à Master), licenciées ou non.

Le Tour du Mont d'Or, est ouvert à toutes personnes âgées de 20 ans et plus (Espoir à Master), licenciées ou non.

Le Trail des Crêtes, est ouvert à toutes personnes âgées de 18 ans et plus (junior à Master), licenciées ou non.

L'infernale du Mont Ramey est ouverte à toutes personnes nées en 2007 ou moins. (Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs)

Epreuve sans classement et sans nécessité de certificat médical :

la Rand'Or : 11 km, randonnée populaire

Documents obligatoires pour les trails chronométrés :

- **La biscot'haut Race:** La présence des parents est obligatoire pour pouvoir participer à la Biscot'haut.

Un certificat médical est obligatoire, ou à défaut, un questionnaire de santé et attestation sur l'honneur signée par les parents disponible sous l'onglet « S'inscrire »

- **L'Infernale du Mt Ramey :** autorisation parentale obligatoire pour les mineurs.

- **Trail des crêtes,**

- **Tour du Mt d'Or,**

- **Trail du Mt d'Or,**

Suivant l'article L.213-3 du Code du Sport, les licenciés de la FFA doivent fournir une photocopie de leur licence en cours de validité. Suite à la circulaire N°45; datant du 19/11/08, de la FFA, les licences de la FFTriathlon sont admises.

Les autres participants doivent fournir un certificat médical, ou leur photocopie, de « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition» datant de moins d'un an le jour de l'épreuve.

Tout autre certificat médical, quelque soit le sport ne sera pas accepté.

Vous pourrez télécharger un modèle de certificat sur notre site internet en rubrique inscription.

Attention : sauf inscriptions le samedi, aucun certificat médical ne sera accepté lors du retrait des dossards : Les coureurs n'ayant pas envoyé (par Internet ou par courrier) une licence ou un certificat médical papier (photocopie) respectant le règlement rappelé ci-dessus ne pourront pas participer à la compétition. Ils ne seront pas remboursés.

Date limite de dépôt de certificat mercredi 14 juin 2023 à minuit.

Remboursement : En cas de maladie ou d'accident, l'inscription sera remboursée uniquement sur présentation d'un certificat médical daté et envoyé au plus tard le samedi 17 juin 2023 (par mail ou cachet de La Poste faisant foi).

Attention, chiens non autorisés sur trails et randonnée.

5. Inscriptions :

Par internet :

Voir rubrique inscription sur notre site ou sur <https://www.even-outdoor.com/courses/>

Date limite des inscriptions par Internet : jeudi 15 juin 2022 à 23h59

Sur place :

Samedi 17 juin : de 13h00 à 17h30

- Inscriptions des Biscot'hauts (sans majoration)
- inscriptions trails majorés (voir tarifs) dans la limite des disponibilités.
- **Heure limite d'inscription pour le 8 kms : 17h00**

Dimanche 18 juin : inscriptions uniquement pour la randonnée

Possibilité de vérifier votre inscription sur notre site

<https://trailmontdor.com/>

et sur

<https://www.even-outdoor.com/courses/>

6. Tarifs :

| Tarifs | Trail du Mt d'Or | Tour du Mt d'Or | Trail des Crêtes | Infernale du Mt Ramey | Rand'Or | Biscot'haut |
|-----------------------|------------------|-----------------|------------------|-----------------------|---------|-------------|
| Jusqu'au 21 mai | 45,00 € | 27,00 € | 16,00 € | 12,00 € | 19,00 € | |
| Du 22 mai au 14 juin | 50,00 € | 32,00 € | 21,00 € | 12,00 € | 19,00 € | |
| Inscription sur place | 57,00 € | 39,00 € | 28,00 € | 15,00 € | 19,00 € | 5,00 € |

Repas à réserver lors de votre inscription internet (repas chaud équilibré sous chapiteau et préparé sur place)

Repas coureur : 11€

Repas accompagnateur : 14€

Repas commandés sur place le samedi ou dimanche : tarif unique de 14€ dans la limite des disponibilités.

Les droits d'inscription comprennent: la participation à la course, le chronométrage par puce électronique, le lot souvenir du Trail, les ravitaillements solides et liquides sur le parcours et à l'arrivée, la présence de médecins et de secouristes.

L'accès aux douches, et massages de récupération seront sous réserve des conditions sanitaires en vigueur au moment de l'évènement.

Depuis le début de l'évènement, Le trail du Mt d'Or s'associe à «Vaincre la Mucoviscidose » pour aider Jules dans son combat de tous les jours. Vous pourrez, lors de votre inscription, faire un Don qui sera reversé intégralement.

7. Retrait des dossards :

Le samedi 17 juin 13h00 à 17h30, sous le chapiteau, départ des Pistes place Xavier Authier à Métabief.

Le Dimanche 18 juin dès 5h00 au même endroit.

Les dossards devront être placés sur la poitrine et visibles.

Les épingles ne seront pas fournies.

8. Programme :

Samedi 17 juin :

13h00 – 17h30 retrait des dossards et inscriptions trails sur place (17h00 maxi pour le 8 km).

14h – Ouverture du Salon du Trail.

Le Trail du samedi :

17h45 : briefing Infernale du Mt Ramey

18h00 : Départ de l'infernale du Mt Ramey

Dimanche 18 juin :

5h00 : ouverture retrait des dossards.

5h45 : Briefing des coureurs du Trail du Mont d'Or.

6h00 : Départ du Trail du Mont d'Or 50 km.

8h45 : Briefing des coureurs du Tour du Mont d'Or.

9h00 : Départ Tour du Mont d'Or 25 km.

9h05 à 9h15 : Départ de la randonnée 11 km.

9h45 : Briefing des coureurs du Trail des Crêtes.

10h00 : Départ du Trail des crêtes 15 km.

A partir de 11h30 : repas sous chapiteau
une buvette sera ouverte jusqu'à la fin de l'évènement

13h30 : Début des courses des Biscot'hauts

9. Ravitaillements :

Ce Trail est organisé en semi-autosuffisance, cependant, il y aura :

Quartes ravitaillements sur le Trail du Mont d'Or (50 km) + arrivée

Deux ravitaillements sur le Tour du Mont d'Or (25 km) + arrivée

Un ravitaillement sur le Trail des Crêtes (15 km) + arrivée

Un ravitaillement sur la randonnée (11km) + arrivée

Pas de ravitaillement sur l'Infernale du Mt Ramey.

Assistance possible uniquement sur les points de ravitaillement officiels.

10. Matériel Obligatoire et recommandé:

Réserve d'eau (d'un litre minimum pour 50 km), port d'une ceinture porte gourdes ou "Camelback" obligatoire (500 ml minimum obligatoire) pour les trails courts.

Attention, il n'y aura pas de gobelets à disposition des coureurs sur les ravitaillements.

Réserve alimentaire obligatoire

Pour le Trail long, carte d'identité obligatoire, téléphone portable et couverture de survie recommandé.

Les bâtons sont autorisés et doivent être portés tout au long de la course.

Des contrôles aléatoires seront fait sur les 3 courses chronométrées, en cas de non respect du règlement une pénalité de 30mn sera appliquée.

11. Barrières horaires, abandons, éliminations :

Le Trail du Mont d'Or et le Tour du Mt d'Or s'adressent à des coureurs ayant un minimum d'entraînement.

Trail 50 km : Il y aura 3 barrières horaires

Au km 14,1 à 8h30 (sommet du Morond)

Au km 31,5, à 11h40 (ravitaillement Entre Les Fourgs)

Au km 40,5 à 13h15 (ravitaillement Laquerez)

Trail 25 km :

Au km 14,1 à 11h30 (sommet du Morond)

Tout coureur hors délai sera arrêté, rapatrié à l'arrivée et ne sera pas classé.

L'heure limite d'arrivée toute épreuve confondue est fixée à 16h00.

En cas d'abandon, le coureur devra se rendre au point de contrôle le plus proche et redonner son dossard à un organisateur qui assurera son retour sur la ligne d'arrivée.

Des pointages seront effectués sur tout le parcours. Toute irrégularité dûment constatée sera éliminatoire (dossard mal épinglé, non-respect des consignes de sécurité, manque de fair-play, tricherie, non respect du milieu naturel etc.).

12. Classements et Récompenses :

Lot souvenir à tous les participants.

Dotation en lots. Aucune dotation en argent ne sera remise aux coureurs.

Cérémonie des Podium à l'arrivée pour les premiers au scratchs.

Seront récompensés sur les courses Trails:

Trail du Mt d'Or :

Les 5 premiers hommes et femmes au temps scratch.

Tour du Mt d'Or, Trail des Crêtes :

Les 5 premiers hommes et femmes au temps scratch.

Infernale du Mt Ramey et Biscot'Haut Race :

Les 5 premiers hommes et femmes scratch.

La présence des coureurs récompensés est obligatoire. En cas d'absence, les prix sont acquis par l'organisation.

13. Réclamation et jury :

Elles seront recevables par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des résultats provisoires. Les décisions sont sans appel.

14. Annulation, modification de parcours, remboursement, mauvais temps :

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours, de modifier le parcours, les barrières horaires et l'emplacement des postes d'assistance sans préavis; Voire d'annuler l'épreuve.

15. Avertissement :

Il est demandé aux marcheurs (traileurs ou randonneurs) de faciliter le passage des coureurs

16. Sécurité et secours :

La sécurité des parcours sera assurée par un médecin de course et par une association de secouristes agréés et des signaleurs. Des pointages seront effectués sur tout le parcours. Les organisateurs peuvent prendre la décision d'arrêter un concurrent sur avis médical.

Respecter le code de la route (traversées de routes).

Les concurrents doivent être équipés convenablement pour ce genre d'épreuve, en accord avec la météo prévue la veille du départ.

Chaque coureur a l'obligation de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

17. Assurance et responsabilité :

L'Olympic Mont d'Or a souscrit une assurance responsabilité civile pour l'organisation de la manifestation auprès de Groupama garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposées et des participants.

Cependant, chaque participant doit être couvert personnellement par une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation jugés nécessaires par l'organisme de secours. (les licenciés FFA et FFTri sont couverts par l'assurance de leur licence).

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, blessures ou accidents provoqués par une déficience physique lors de l'épreuve.

La responsabilité de l'Association sera dérogée dès le retrait du dossard pour abandon, pour disqualification (pointage tardif, dégradation ou non respect du milieu naturel), par décision médicale ou sur décision du Directeur de course.

La possession d'un certificat médical de non-contre indication à la pratique de la course à pied en compétition est obligatoire pour participer à une compétition et bénéficier de la couverture des assurances.

18. Obligation des participants :

Tout coureur s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

19. Droit à l'image :

Les concurrents du fait de leurs engagements autorisent les organisateurs à utiliser, pour toute opération promotionnelle ou sur le site internet du Trail du Mont d'Or et/ou de l'Olympic Mont d'Or, toute photo ou image concernant l'événement.

20. Acceptation du règlement :

Les participants s'engagent sous leur responsabilité et, par leur inscription, ils acceptent de respecter le règlement de l'épreuve.

21. Charte environnement :

Chaque concurrent se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel et humain. La course se déroulant en zone Natura 2000, tout manquement aux règles environnementales signalé par l'organisation sur le parcours, et pouvant aboutir à la destruction d'espèce sera sanctionné par une disqualification.

Le site du Mont d'Or est en zone Natura 2000, aussi chaque participant s'engage à respecter l'environnement dans lequel il évolue, en respectant le milieu naturel et humain, à ne pas jeter de papiers ou autres objets le long du parcours.

Afin de minimiser sur tout le parcours les risques de piétinement des espèces protégées sensibles (surtout le long des crêtes), les participants qui ne respectent pas le tracé, qui sortent des chemins blancs (empierrés), qui ne respectent pas le milieu naturel risquent une disqualification.

La pérennité de l'épreuve dépendra du comportement de tous.

Notre montagne est belle, respectez la !

22. Contact :

trailmontdor@gmail.com - tél. +33 (0)3 81 49 09 34 / 06 70 03 31 97

23. Hébergement :

Office de tourisme de Métabief :

1, Place de la Mairie - 25370 LES HOPITAUX-NEUFS - Tél : +33 (0)3 81 49 13 81

<http://www.tourisme-metabief.com/>